

REGLEMENT INTERIEUR PRIMAIRE

« Apprends, réfléchis, discernes, construis-toi dans le respect des règles »

« Travaillons ensemble dans le respect mutuel »

L'ECOLE EST L'AFFAIRE DE CHAQUE ELEVE :

« Je fais tout pour que la vie soit agréable et je respecte le règlement ».

Je dois être respectueux des personnes qui travaillent dans l'établissement : enseignants, membres du personnel administratif et de service, des personnels d'éducation et des autres élèves. Aucune attitude ou parole insolentes envers qui que ce soit ne peut être tolérée.

J'utilise un langage correct. Les grossièretés en gestes et en paroles sont interdites. Elles feront l'objet de sanctions. A partir du CE2, des points seront retirés sur le « permis de bonne conduite ». **Si à plusieurs reprises tu ne tiens pas compte des recommandations de l'adulte, tes parents seront convoqués par la Directrice et un contrat sera établi avec toi.**

En CP et CE1, si nécessaire un contrat sera mis en place pour t'aider à respecter les règles de la vie de l'école.

J'arrive en classe : Avec la tenue scolaire. Avec tout mon matériel en bon état pour travailler (le contenu de la trousse est vérifié chaque week-end). Pour le jour du sport : je viens en tenue de sport baskets. (je **n'oublie pas ma tenue**).

Je suis attentif à l'égard de tous, j'utilise les mots et attitudes de politesse : bonjour Monsieur ou Madame, au revoir, s'il vous plaît, merci, pardon, je tiens la porte pour laisser passer les adultes et les élèves. J'ouvre correctement la porte avec les mains et je la ferme derrière moi.

Pendant les récréations, ou sur le temps de midi, je ne dois jamais aller dans les classes, ni dans les couloirs. En cas de problème avec un camarade, je m'adresse aussitôt à un adulte.

Je suis tenu (e) de respecter les locaux, (les toilettes, les lavabos, les tables et les chaises...), le matériel scolaire, les livres. En cas de dégradation mes parents en seront informés et devront rembourser les frais occasionnés.

Je dois contribuer à la propreté de l'établissement afin que la tâche du personnel d'entretien ne soit pas inutilement surchargée. Je prendrai garde à ne pas dégrader le matériel et les équipements collectifs .

Je n'ai pas le droit de toucher aux extincteurs .

Je n'ai pas le droit d'utiliser les issues de secours sans l'autorisation d'un adulte.

Suite à une détérioration de matériel ou un non- respect des locaux, des travaux d'intérêt collectif pourront m'être demandés.

Je me rappelle que je ne dois apporter aucun objet de valeur. Si je le perds, l'école n'est pas responsable. L'argent, les bijoux, les baladeurs, **les images ou cartes (pokemon, yugioh...), téléphones portables, argent, MP3, MP4 sont interdits.**

Les bonbons, les chewing-gum restent à la maison. **Les cartables à canne sont interdits**

Pour bien vivre ma journée de classe :

J'arrive à l'heure : 8h00 . A partir de 8h15, la porte ferme et les élèves doivent demander un billet de retard au secrétariat avant de se présenter en classe. Au bout de 5 retards, mes parents seront convoqués par la directrice. J'ai bien appris mes leçons et suis prêt(e) à les réciter. Je m'engage à respecter le règlement de ma classe. Je n'oublie rien, ni en classe (livres, cahiers...), ni aux porte-manteaux car je ne serai pas autorisé(e) à y retourner.

Le respect des personnes est une clause essentielle du contrat moral qui lie les familles à l'établissement, c'est pourquoi, à vous, PARENTS,

nous demandons :

De prévenir l'école avant 9h30, en cas d'absence de votre enfant, dès le premier jour . Si ce n'est fait, le secrétariat vous contactera par téléphone. Au retour de votre enfant, **mettre sous enveloppe** adressée à l'enseignant, le motif de l'absence qui sera archivé dans le dossier scolaire de l'enfant, ou le certificat médical (**obligatoire en cas de maladie contagieuse**).

De regarder chaque soir le cahier de texte ou de devoir à la maison. Votre enfant aura toujours dans son cartable le « cahier de liaison », lien entre vous et l'école. La date et signature sont exigées à chaque mot inscrit dessus, ainsi qu'à la réception de chaque circulaire.

De suivre le travail de votre enfant en regardant et signant : les bilans, les plans de travail, les livrets scolaires et les permis de bonne conduite.

D'encourager votre enfant à respecter le règlement ci-dessus.

De marquer la tenue scolaire, y compris la tenue de sport au nom de votre enfant.

De prendre rapidement contact avec l'école (le surveillant général ou l'enseignant(e) ce lorsqu'un souci apparaît.

Noter qu'à partir de 16h30, tout enfant qui n'a pas quitté l'école sera conduit à l'accueil.

Si votre enfant doit quitter l'école alors qu'il est demi-pensionnaire, vous devez obligatoirement écrire un mot dans le cahier de liaison.

De faire tout votre possible pour accompagner les enfants lors des sorties culturelles.

Rappel (pour tous les primaires)

La présence scolaire est obligatoire, aucune autorisation d'absence ne peut être donnée par la Direction. C'est votre responsabilité que vous engagez quand votre enfant s'absente pour des

motifs autres que de santé. Le faisant vous le pénalisez. En aucun cas les enseignant(e)s ne vous communiqueront le contenu des cours pendant ces heures d'absence injustifiées. Les livrets scolaires ne sont donnés aux élèves que le dernier jour avant les vacances.

S'il en est ainsi les journées à l'école se dérouleront de manière agréable pour tout le monde.